



Déclaration des élus CPE pour la CAPA du 13 juin 2016

Cette CAPA se déroule quelques semaines après l'annonce de la revalorisation de l'ISAE. Le SE-UNSA se félicite que l'égalité de reconnaissance des personnels progresse. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau, cette reconnaissance financière était nécessaire. Le SE-UNSA tient à souligner également les avancées obtenues grâce aux accords sur les Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations.

Enfin de réelles perspectives de carrière pour tous les personnels!

Au-delà des gains financiers loin d'être négligeables, l'architecture même de la carrière des CPE est repensée. Simplifiée, elle est lisible et transparente. Le rythme d'avancement unique pour tous, ponctué de quatre rendez-vous de carrière, met un terme à un dispositif complexe, inefficace et injuste.

Enfin, après 5 années de sacrifice de la part des fonctionnaires, le SE-UNSA salue également la décision d'augmenter le point d'indice, actant ainsi la fin du gel subi depuis plusieurs années.

En ce qui concerne l'actualité académique, et plus particulièrement les mutations intra-académiques, nous constatons encore cette année, un mouvement difficile, voire quasi bloqué pour les personnels non-entrants. Ce manque de fluidité est, d'une part, dû au manque de création de postes dans notre académie, pourtant si convoitée, et d'autre part, à la multiplication des demandes de dossiers médicaux ou sociaux. Loin de minorer les difficultés des collègues qui en font la demande, l'augmentation des bonifications se fait au détriment des autres collègues qui espèrent leur mutation, parfois depuis plusieurs années. Seul un plan conséquent de dotations d'emploi de C.P.E. supplémentaires pourra permettre de débloquent cette situation. Les redéploiements à effectifs constants ne sont une solution ni à court terme ni à long terme.

Le SE-UNSA revendique toujours un CPE dans chaque établissement, y compris ceux à effectifs bas. Le SE-Unsa revendique un CPE pour un maximum de 500 élèves pour un suivi éducatif de qualité. Le SE-Unsa revendique au moins 2 CPE dans tous les établissements avec internat. Aujourd'hui encore, 11 EPLE restent non pourvus par un CPE. Le SE-Unsa s'opposera à la suppression des postes de CPE pour créer des postes de personnels de direction adjoints. Ces fonctions sont complémentaires et ne doivent être opposées dans un choix ubuesque !

Nous continuons également à revendiquer le respect des règles du mouvement et des barèmes. Or, depuis 5 ans, du fait de cette situation figée, nous nous voyons obligés d'y déroger parfois, tout en veillant à ne pas dégrader la situation des collègues qui obtiennent leur mutation dans les règles. Le nombre de mutations dans une académie ne peut se réduire à la dérogation aux règles mais doit se résoudre par un nombre de postes suffisants offerts au mouvement. Notre académie souffre d'une attractivité qui pourtant ne se retrouve pas sur l'ensemble de son territoire. C'est ainsi qu'à l'issue de la phase d'ajustement, 6 postes restent vacants sur le Lot et Garonne. Cette situation est très préoccupante.

Enfin, pour la deuxième année, nous déplorons le fait que les instances, parfois juste consultatives, soient de plus en plus tardives. Hormis le fait que nous soyons des élus du personnel, nous revendiquons d'être aussi des personnels comme les autres avec des contraintes d'ordre professionnel et privé. Les mandats du SE-Unsa et de sa fédération Unsa Education s'appuient sur l'articulation vie-professionnelle/vie personnelle. Nous portons également cette revendication pour les personnels de l'Administration. A ce titre, nous demandons que le calendrier scolaire soit respecté.

Nous tenons à conclure cette déclaration en remerciant les services et les personnels du Rectorat pour leur disponibilité, leur écoute et leur réactivité.

Pour le SE-UNSA, les commissaires paritaires

Laurence GATINEAU Christophe NOWACZECK Claire JACOB Nadia PORTE-LABORDE